

DÉPARTEMENT de l'Aube

Secrétariat Général

Bonne réception

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA VILLE DE BARBUISE

HÔTEL DE VILLE - 27, Grande rue Saint-Laurent - B.P. 40  
10401 Nogent-sur-Seine Cedex - Téléphone : 03 25 39 42 00 - Fax : 03 25 39 98 74

seance du 27 janvier 2012

\*\*\*\*\*

Nombre de membres	11
Nombre de membres en exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	10
Date de la convocation	21/01/12
Numéro de la délibération	27-01-01/2012

Le vingt sept janvier deux mil douze à vingt heures trente le Conseil municipal de Barbuise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Alain, Maire.

**Présents :** Mr BOYER Alain, Mme COLSON Bénédicte, Mr GRANGE Sylvain, Mme ROMEI Corinne, Mme ROUX Patricia, Mr DHAM Michel, Mr FELICE Dany, Mr DHE-NIN Florian, Mr VOISEMBERT Yvon, Melle ZANETTI Carine.

**Excusée :** Mme VINCENT Maryline.

**Secrétaire de séance :** Mme COLSON Bénédicte.

## **OBJET : MISE A GRAND GABARIT DE LA SEINE ENTRE NOGENT SUR SEINE ET BRAY SUR SEINE**

Le Maire expose à son Conseil Municipal le projet de mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine présenté par Voies Navigables de France.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**CONSTATE** que la situation actuelle d'un gabarit 650 t avec des dérogations ponctuelles à 900 t n'est pas une solution pérenne et que les scénarios 1 et 2 ne répondent pas aux enjeux de demain ;

**SE PRONONCE** en faveur du scénario 3 (2 500 t) qui répond aux besoins du futur, tout en étant économiquement le plus rentable en termes de retour sur investissement avec de plus, un faible impact sur l'environnement. Ce projet étant le complément indispensable du Port de l'Aube, permettra à terme de consolider le tissu industriel du Nogentais et ses emplois.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le:	
Et publication ou notification du:	